Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260616-2026_06_8-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
GLATRE Brigitte
HAMELIN Jean-Paul
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEMPEREUR Stéphanie
LEFFONDRÉ Isabelle
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
RAULT Thérèse
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre présents :** 18

Absentes excusés : Jean-François FRÉVILLE Marielle (Donne pouvoir à Marielle DREZEN-LAURGEAU),

Secrétaire : Stéphanie LEMPEREUR

2026-06-8 : CHOIX DU NOM POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
7.1 – DIVERS

Michel RICHARD, Maire, informe le Conseil municipal de sa volonté d'attribuer un nom aux bâtiments communaux abritant le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire.

Afin de rendre hommage aux personnes fondatrices de ces services et de reconnaître leur engagement au service de la commune, il est proposé de donner :

- le nom de Francine MARTIN au restaurant scolaire ;
- le nom d'Alain FRANÇAIS à l'accueil périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (13 voix pour, 5 voix contre Cédric RAT, Isabelle LEFFONDRE, Jean-François FRÉVILLE, Marielle DREZEN-LAURGEAU, Laurent CADIN ; 1 abstention Stéphanie LEMPEREUR) de :

- Approuver l'attribution du nom « Restaurant scolaire Francine MARTIN » au restaurant scolaire communal ;
- Approuver l'attribution du nom « Accueil périscolaire Alain FRANÇAIS » à l'accueil périscolaire communal ;
- Autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260616-2026_06_8-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 10 juin 2026
et de la publication le 10 juin 2026

Le Maire, Michel RICHARD